



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 décembre, 2024 à 8h CET

Havas annonce le succès de sa cotation sur Euronext Amsterdam, marquant ainsi une nouvelle ère de croissance et d'innovation

- Cotation sur Euronext Amsterdam sous le ticker HAVAS.
- Opération stratégique qui permettra à Havas d'accélérer sa croissance et de consolider sa position de leader créatif et stratégique mondial dans le domaine de la communication et du marketing.
- Renforcement de la flexibilité stratégique et financière pour mettre en œuvre la stratégie *Converged*, à travers des acquisitions ciblées et l'accélération d'investissements dans des marchés et des domaines à forte croissance tels que la data, les technologies et l'IA.

Havas N.V. (« Havas »), leader mondial de la communication et du marketing, annonce le succès de la cotation de ses actions ordinaires sur le marché réglementé d'Euronext à Amsterdam (« Euronext Amsterdam ») sous le ticker HAVAS et le code ISIN NL0015002AH0.

Cette étape clé fait suite à la réalisation de la scission de Vivendi SE et à la distribution d'actions ordinaires d'Havas aux actionnaires de Vivendi, selon un ratio d'une action Havas pour une action Vivendi, approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte de Vivendi du 9 décembre 2024. C'est le début d'un nouveau chapitre pour Havas en tant qu'entité indépendante, cotée en bourse.

Yannick Bolloré, Chairman et CEO d'Havas, a déclaré : « Le succès de la scission de Vivendi SE et la cotation d'Havas sur Euronext Amsterdam marque une étape décisive dans la réalisation de notre vision à long terme. Cela nous donne une plus grande flexibilité pour accélérer notre stratégie de croissance dans nos principaux secteurs d'activité, et renforce notre position unique au

sein de l'industrie dynamique du marketing et de la communication. Notre stratégie *Converged*, portée par les talents, les insights data, les technologies de pointe et des acquisitions ciblées, nous place dans une position idéale pour être encore plus créatifs et stratégiques et réaliser des performances financières solides, créant ainsi de la valeur à long terme pour nos actionnaires. Je tiens à remercier nos équipes talentueuses pour leur travail et leur engagement tout au long de ce processus ainsi que nos clients pour leur confiance ».

En s'appuyant sur son riche héritage et sa vaste expertise, Havas a constamment investi dans son avenir et a développé des équipes, des capacités et des outils technologiques à l'échelle mondiale. Le groupe est ainsi idéalement positionné pour continuer de renforcer son rôle de partenaire auprès de ses clients et saisir les opportunités de croissance offertes par l'industrie de la communication et du marketing.

À travers sa stratégie *Converged*, le groupe entend stimuler la croissance, la créativité et l'innovation en se concentrant sur trois priorités clés :

1. **Acquisitions stratégiques** : Poursuivre une approche ciblée d'acquisitions, en se concentrant sur les marchés à forte croissance et en renforçant les expertises dans l'analyse de data, la transformation digitale et l'IA.
2. **Investissement dans l'innovation** : Prioriser le développement des capacités en matière de data, de technologies et d'IA, pour fournir des solutions de pointe et rester au premier plan de l'innovation dans le secteur.
3. **Collaboration accrue** : Déployer un système d'exploitation à l'échelle du groupe pour fusionner l'ensemble des expertises, des outils et des capacités d'Havas et intégrer davantage les différents réseaux et agences dans le monde entier.

Comme indiqué lors du Capital Markets Day qui s'est tenu le 19 novembre 2024 :

- Havas a pour objectif d'atteindre une marge d'EBIT ajusté comprise entre 14,0% à 15,0% au plus tard au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Havas prévoit également une contribution des nouvelles

acquisitions au chiffre d'affaires net comprise entre 40 et 50 millions d'euros par an à moyen terme, grâce à l'exécution de sa stratégie d'acquisition.

- Havas estime pouvoir atteindre les objectifs suivants pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :
 - Une variation du chiffre d'affaires net organique comprise entre une baisse de 1,0% et aucun changement par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
 - Un EBIT ajusté supérieur à 330 millions d'euros, reflétant la gestion des dépenses d'exploitation (telles que les frais de personnel et de déplacement) ;
 - Un montant de trésorerie nette et équivalents de trésorerie (hors dettes de location et compléments de prix / obligations d'achat différé) d'environ 150 millions d'euros.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, Havas estime pouvoir atteindre les objectifs suivants :
 - Une croissance du chiffre d'affaires net organique supérieure à 2,0% par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 - Une marge d'EBIT ajusté comprise entre 12,5% et 13,5%.

Concernant sa politique de dividende, Havas entend assurer un rendement régulier du capital à ses actionnaires sous la forme d'une distribution de dividende annuel. Cette distribution devrait représenter environ 40% du résultat net (part du Groupe) pour l'exercice financier concerné. Cette politique s'appliquera à partir de 2025 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dates clés

16 décembre 2024	Date de détachement pour les Actions Vivendi Date d'admission - Début de la négociation des actions ordinaires d'Havas sur Euronext Amsterdam sur une base conditionnelle à la livraison
------------------	---

17 décembre 2024	Date d'inscription en compte dans le cadre de la distribution des actions Havas
18 décembre 2024	<p>Date de règlement – Règlement - livraison des actions Havas aux actionnaires de Vivendi habilités à les recevoir dans le cadre de la distribution</p> <p>Règlement des opérations sur les actions ordinaires Havas réalisées le 16 décembre 2024</p> <p>Début des négociations ordinaires sur Euronext Amsterdam</p>

--

Contacts presse :

Charlotte Rambaud

Global Chief Communications Officer
charlotte.rambaud@havas.com
+33664676627

Delphine Maillet

Head of Investor Relations
delphine.maillet@havas.com
+33680361812

Kristin Calmes

Global Senior Communications Officer
kristin.calmes@havas.com
+33608407627

Audrey Arnoux

Partner, Havas Paris
audrey.arnoux@havas.com
+33661270739

Mael Evin

Associate Director, Havas Paris
mael.evin@havas.com
+33644121491

À propos d'Havas :

Fondé à Paris en 1835, Havas est l'un des plus grands groupes de communication au monde, avec plus de 23 000 collaborateurs dans plus de 100 marchés, unis par une même mission : *Make a meaningful difference*, au service des marques, des entreprises, et de la société dans son ensemble. Pour répondre

aux besoins de ses clients, Havas a conçu une stratégie globale et un système d'exploitation parfaitement 7 intégrés, *Converged*, combinant toutes ses expertises, outils et capacités au niveau mondial, pour créer, produire et diffuser des contenus et des expériences personnalisés et optimisés à grande échelle, et en temps réel. Avec les idées créatives au cœur de ce modèle unique, amplifié par la data, la technologie et l'IA, mais boosté par l'humain, les équipes travaillent avec agilité et en parfaite synergie au sein des Villages Havas pour proposer des solutions sur mesure à leurs clients et les accompagner dans leur transformation positive. Havas œuvre chaque jour à la formation d'un environnement de travail diversifié, inclusif, et équitable, qui priorise le bien-être et le développement professionnel de ses talents. Plus d'informations sur www.havas.fr.

Avertissements importants

Ce communiqué de presse est une communication à caractère promotionnel préparée par Havas et relative à l'admission à la négociation et à la cotation des actions ordinaires de Havas sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam (l'« **Admission** »). Sauf mention contraire, les termes en majuscules utilisés dans ce communiqué ont la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus (le « Prospectus ») en lien avec l'Admission.

Le présent communiqué de presse est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus, ni un document d'offre aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** ») ou du Règlement (UE) 2017/1129 en ce qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018, tel qu'amendé, et la distribution d'actions ordinaires de Havas NV aux actionnaires de Vivendi dans le cadre de la scission de Vivendi devrait être effectuée dans des circonstances qui ne constituent pas « une offre au public de valeurs mobilières » au sens du Règlement Prospectus ou du Règlement Prospectus du Royaume-Uni .

Vous devez lire le Prospectus établi par Havas pour les besoins de l'Admission. L'AFM n'a approuvé le Prospectus qu'en tant qu'il respecte les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus. L'approbation du prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les actions ordinaires de Havas qui feront l'objet d'une admission aux négociations sur Euronext Amsterdam ou sur la qualité des valeurs mobilières sur lesquelles le Prospectus porte

Tout investisseur potentiel doit effectuer son investissement uniquement sur la base des informations contenues dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les actions de la Société

Investir dans Havas comporte certains risques. Une description de ces risques, qui incluent des risques liés au Groupe ainsi que des risques liés à la scission de Vivendi et aux actions ordinaires de Havas, est incluse dans la Section 1, « *Risk Factors* » du Prospectus. Toute décision d'investissement concernant Havas doit être prise uniquement sur la base des informations contenues dans le Prospectus.

Ce communiqué de presse est publié à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat, ni une invitation à acheter ou à souscrire des titres de Havas ou Vivendi, ou tout autre intérêt ou actif, ou la sollicitation d'un vote ou d'une approbation dans un État en relation avec les opérations décrites dans le présent document ou autrement, et il n'y aura pas de vente, d'émission ou de transfert de titres dans un État donné en contravention avec la loi en vigueur. Ce communiqué de presse ne doit en aucun cas être interprété comme une recommandation à l'attention de tout lecteur.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales dans certains États, tels que l'Australie, le Canada, Hong Kong, le Japon, Singapour, l'Afrique du Sud et les États-Unis. Aucune action n'a été entreprise par Havas ou par Vivendi qui permettrait la possession ou la diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans un État où une telle action est requise. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières d'un tel État.

Vivendi et Havas n'ont pas enregistré et n'enregistreront pas leurs actions ou titres respectifs au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), et n'ont pas procédé et ne procéderont pas à une offre au public de leurs titres respectifs aux États-Unis dans le cadre de la scission de Vivendi, et les actions et titres de Vivendi et Havas n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et ces actions et titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement au titre du Securities Act ou d'une exemption disponible à ce titre.

Le présent communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « professionnels de l'investissement » de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** ») ou (ii) sont des personnes répondant à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order ou, (iii) d'autres personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) à qui il peut être légalement communiqué ou fait communiquer (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme « **personnes concernées** »). Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes concernées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées.

Avertissement relatif aux déclarations prospectives

Certaines déclarations figurant dans ce communiqué de presse peuvent contenir des prévisions, portant notamment sur la scission de Vivendi ou le Groupe Havas ou leur performance financière ou sur des prévisions, des plans, des stratégies, des objectifs, des événements futurs ou des intentions. En particulier, ces déclarations concernent (et incluent des données relatives) aux stratégies commerciales de la direction de la société, aux dépenses en capital et autres investissements, à la croissance des opérations existantes et aux plans d'expansion, à sa situation financière et à ses flux de trésorerie, ainsi qu'aux prévisions, autres événements futurs, tendances ou objectifs et attentes concernant, notamment, les marchés sur lesquels elle opère, sa stratégie, sa croissance et ses résultats. Ces déclarations comportent des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire dans le futur, qui sont notamment décrits dans la Section 1, « *Risk Factors* » du Prospectus. Les déclarations contenues dans le communiqué de presse sont basées sur diverses hypothèses, dont beaucoup sont basées, à leur tour, sur d'autres hypothèses. Les déclarations ne sont pas des faits historiques et ne doivent pas être interprétées comme une garantie que les faits et/ou données énoncés se produiront. Bien que Havas estime que ces hypothèses étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, elles sont intrinsèquement soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes, à des contingences et à d'autres facteurs importants qu'il est difficile ou impossible de prévoir et sur lesquels la Société n'a aucun contrôle. A ce titre, il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, si certaines hypothèses sous-jacentes se révèlent incorrectes ou si tout autre facteur affecte ces déclarations, les résultats, plans, objectifs et attentes réels du Groupe Havas, ainsi que le calendrier et la réalisation de la scission de Vivendi, pourraient différer significativement de ceux exprimés dans ces déclarations prévisionnelles ou pouvant en être déduit. Ce communiqué de presse ne constitue en aucun cas une déclaration que ces résultats, plans, tendances ou objectifs seront atteints. Havas ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations

prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des circonstances ou des événements futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

Indicateurs alternatifs de performance

Ce communiqué de presse fait référence à certaines mesures financières incluant la marge EBIT ajustée, le chiffre d'affaires net, le chiffre d'affaires net sur une base organique, l'EBIT ajusté, la trésorerie nette et les équivalents de trésorerie. Ces indicateurs alternatifs de performance sont utilisés par Havas pour analyser les tendances opérationnelles, les performances financières et la situation financière du Groupe Havas et pour fournir aux investisseurs des informations supplémentaires jugées utiles et pertinentes concernant les résultats du Groupe Havas. Ces indicateurs alternatifs de performance ne sont pas des mesures reconnues par les normes IFRS, ou toute autre norme comptable généralement acceptée, et elles n'ont généralement pas de signification standardisée et peuvent donc ne pas être comparables avec des mesures portant le même nom utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, aucun de ces indicateurs alternatifs de performance ne doit être considéré isolément ou comme un substitut aux états financiers et aux notes y afférentes préparés conformément aux normes IFRS. Pour une définition de chaque indicateur alternatif de performance inclus dans ce communiqué de presse, veuillez-vous référer à la Section 8.4, « *Alternative performance measures* » du Prospectus.